

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme SYLVAIN donne pouvoir à Mme CHEVALIER

M.DAOUDI donne pouvoir à M.LANTERI

M.GOURY donne pouvoir à M.BEDIN

M.BOUJDAG donne pouvoir à M.LE CUNFF

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

M.MIGALE a rejoint la séance à 20h18 lors de l'introduction à la présentation du budget

M.BOULTAME a rejoint la séance à 20h40 pendant la présentation du budget

Mme FAUQUEUR, Mme EUSEBE, Mme CALABRE, Mr GABIRON et M.MERLET ont quitté la séance à 23h35, lors des questions diverses

Mme FOURSANE a quitté la séance à 00h10, lors des questions diverses

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20230329-1-9-03-2023-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Madame Patricia JOSE est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.9/03/2023

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA
« L'ANTARES »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 1.1/02/2023 en date du 15 février 2023 relative au rapport d'orientations budgétaires,

VU la délibération n°1.8/03/2023 en date du 29 mars 2023 relative à l'affectation des résultats comptables 2022 du budget annexe du cinéma « L'ANTARES »,

CONSIDERANT le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget primitif du budget annexe du cinéma est atteint,

CONSIDERANT que la commission communale « Finances » s'est réunie le 20 mars 2023,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

(27 pour / 6 abstentions : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : D'ARRETER le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe du cinéma « l'ANTARES » tel que décrit dans le document annexé et selon la répartition suivante :

- Section d'investissement : 55 463,10 € en dépenses et en recettes
- Section de fonctionnement : 386 040,23 € en dépenses et en recettes

ARTICLE 2 : DE VOTER le budget primitif annexe du cinéma « l'ANTARES » pour l'exercice 2023, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 55 463,10 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES	
001 - Résultat reporté d'investissement	3 456,10 €
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00 €
20 - Report d'investissement 2022	12 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	55 456,10 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	55 456,10 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	7,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7,00 €
Total des dépenses d'investissement	55 463,10 €

BUDGET PRIMITIF 2023 - RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 456,10 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes réelles	15 456,10 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	20 707,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	19 300,00 €
Total des recettes d'ordre	40 007,00 €
Total des recettes d'investissement	55 463,10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 386 040,23 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	177 433,23 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	158 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante	336 433,23 €
66 - Charges financières	8 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	346 033,23 €

023 - Virement à la section d'investissement	20 707,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	19 300,00 €
Total des dépenses d'ordre	40 007,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	386 040,23 €
BUDGET PRIMITIF 2023 - RECETTES	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	94 033,23 €
70 - Produit des services	130 000,00 €
74 - Dotations et participation	2 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	160 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	386 033,23 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	7,00 €
Total des dépenses d'ordre	7,00 €
Total des recettes de fonctionnement	386 040,23 €

Soit une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	55 463,10 €	386 040,23 €	441 503.33 €
Recettes	55 463,10 €	386 040,23 €	441 503.33 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame le Maire à exécuter le budget annexe 2023 du cinéma « L'ANTARES » en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
 au registre des délibérations**

**Le Maire de Vauréal
 Sylvie COUCHOT**



<p>Date exécutoire : </p> <p>Date de notification : </p> <p>Date de mise en ligne : </p>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.